



Berne, le 18 septembre 2024

Destinataires :

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

**Modifications d'ordonnances relevant du domaine de l'Office fédéral de l'énergie et entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2025:
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) mène une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur les projets de révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire (OENu), de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE), de l'ordonnance sur les installations de transport par conduites (OITC) et de l'ordonnance sur la sécurité des installations de transport par conduites (OSITC).

Le délai imparti à la consultation court **jusqu'au 20 décembre 2024**.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet mis en consultation et sur le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles sous www.admin.ch > Droit fédéral > Procédures de consultation > Procédures de consultation en cours > DETEC.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés, nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Nous vous prions d'indiquer le nom et les coordonnées de la personne responsable à qui nous pouvons nous adresser en cas de question.

À l'expiration du délai de consultation, les prises de position reçues seront publiées sur Internet.



Les personnes de contact suivantes à l'Office fédéral de l'énergie se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :

Texte de loi	Interlocuteur	Téléphone	Courriel
OENu	Matthias Jaggi	+41 58 462 75 40	matthias.jaggi@bfe.admin.ch
OEEE	Christian Rumo (appareils)	+41 58 462 18 61	christian.rumo@bfe.admin.ch
	Markus Bleuer (appareils)	+41 58 465 00 88	markus.bleuer@bfe.admin.ch
	Thomas Weiss (véhicules)	+41 58 463 29 05	thomas.weiss@bfe.admin.ch
OSITC / OITC	Stéphane Henry (cybersécurité)	+41 58 484 94 80	stephane.henry@bfe.admin.ch
	Joris Calame-Rosset (hydro-gène)	+41 58 463 11 47	joris.calame-rosset@bfe.admin.ch

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Albert Rösti
Conseiller fédéral